



## Changement de fonctions changement de patron

Par **witty bat**, le **02/06/2018** à **09:45**

bonjour,  
je suis magasinière en CDI dans un magasin qui vient d'être racheté. Mon nouveau patron veut m'imposer d'être vendeuse, de gérer un rayon, de faire des encaissements.  
Puis-je refuser car ces fonctions n'ont rien à voir avec mon contrat ?  
Peut-il me proposer un autre contrat ou un avenant ?  
Combien de fois puis-je refuser l'un ou l'autre ?  
Merci

Par **P.M.**, le **02/06/2018** à **16:59**

Bonjour,  
Le nouvel employeur pas plus que l'ancien ne peut pas vous imposer une modification essentielle du contrat de travail donc tout dépend la qualification qui y figure et ses dispositions...  
Si l'employeur veut invoquer une raison économique, il doit vous en faire la proposition par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion, en cas de refus, s'il maintient sa décision, il devrait procéder au licenciement économique...